



ARRETE N° 2023-114

Arrêté portant permis de stationnement pour une nacelle

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame GUILLERY Sylvie domiciliée au 34 rue des Gauhtiers 37120 à Richelieu en date du jeudi 09 novembre 2023 qui souhaite effectuer des travaux de toiture avec une nacelle en occupant temporairement le domaine public au 34 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1er : Le mercredi 15 novembre 2023 de 08 heures à 18 heures, Madame GUILLERY Sylvie est autorisée à procéder à des travaux de toiture remplacement de tuiles avec une nacelle au 34 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation devant le 34 rue des Gauhtiers de 3 places de stationnement ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 4 : Madame GUILLERY Sylvie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais.

Fait à Richelieu, le 13/11/2023

PO
Le Maire,
Patrick Privat Etienne MARTEGOUTTE